



Public Works
Travaux publics

La lutte contre les moustiques adultes vecteurs du virus du Nil occidental se poursuit en vertu de l'ordonnance provinciale

Le 4 août 2021, la Province du Manitoba a émis une ordonnance ministérielle, en vertu de la *Loi sur l'environnement*, pour que la Ville de Winnipeg exécute son programme de lutte contre les moustiques adultes vecteurs du virus du Nil occidental. Ce soir, le 8 août 2021, si les conditions météorologiques s'y prêtent, le programme de lutte contre les moustiques adultes vecteurs du virus du Nil occidental se poursuivra dès 21 h 30 dans les **secteurs de gestion des insectes 43 (Parc industriel Inkster-Nord, Chemin Oakpoint, Parc industriel du ruisseau Omand's, Parc Tyndall), 44 (Burrows-Keewatin, Parc industriel Inkster, Mynarski, Parc industriel Pacific, Shaughnessy Park, Weston, Weston Shops), 48 (Inkster Gardens, Mandalay-Ouest, The Maples), 49 (Garden City, Triangle Leila-McPhillips, Parc Margaret, Templeton-Sinclair) et 51 (Amber Trails, Leila Nord, Riverbend, Rivergrove, Rosser-Old Kildonan, Parc industriel de Kildonan-Ouest).**

L'ordonnance ministérielle en question ne permet pas de tenir compte des zones tampons qui ont été enregistrées dans les secteurs visés par le programme de lutte contre les moustiques vecteurs du virus du Nil occidental.

En collaboration avec la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg publiera un communiqué d'intérêt public, au moins 8 heures à l'avance, précisant le moment et l'endroit auxquels le programme de lutte contre les moustiques adultes vecteurs du virus du Nil occidental aura lieu le soir même. On pourra aussi obtenir ces renseignements en communiquant avec le 311 ou en visitant le site Web à [Ville de Winnipeg – Programme de lutte contre les moustiques vecteurs du virus du Nil occidental](#).

Le programme de lutte contre le virus du Nil occidental, qui inclut la surveillance des moustiques *Culex tarsalis*, est du ressort de la Province. Le nombre moyen de moustiques *Culex tarsalis* piégés chaque semaine enregistré par l'Office régional de la santé est publié sur le site Web sur le virus du Nil occidental de la Province du Manitoba à www.gov.mb.ca/health/wnv/index.fr.html.

Pour en savoir plus sur le virus du Nil occidental, prière de visiter www.gov.mb.ca/health/wnv/index.fr.html ou d'appeler Health Links – Info Santé au 204-788-8200 ou au 1-888-315-9257.

Il convient de noter qu'il n'y aura pas de fumigation s'il y a trop de pluie, si la température est inférieure à 13 degrés Celsius ou si les vents ne sont pas favorables.

Le produit utilisé sera le DeltaGard 20EW. L'utilisation de cet insecticide au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le DeltaGard 20EW sera appliqué par des opérateurs antiparasitaires autorisés en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral et figurant sur l'étiquette.

Avis par téléphone ou par courriel

La Direction de la lutte contre les insectes dispose d'un système d'information automatisé par téléphone et par courriel. En s'inscrivant à ce service, on peut recevoir des avis quotidiens par téléphone ou par courriel au sujet des activités de lutte contre les moustiques adultes. Pour recevoir les avis, on peut [s'inscrire en ligne](#) ou [communiquer avec le 311](#).

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements, communiquer avec le 311 ou visiter le [site Web de la Direction de la lutte contre les insectes](#) de la Ville.